

**Commune de LIGINIAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal en date du 24 avril 2026 à 20h00 selon convocation en date du 10 avril 2026

Président : M MANZAGOL Jean

Présents : M MANZAGOL - Mme MINARD - M TRONCHE - Mme BARRAUD - M VERNIENGEAL - Mmes PINSON - OULD SAÏD - Mrs FAVRE - BOUILHAC - VALADE - Mme VIGNAL - Mrs BIVERT - HUMANN

Absents excusés : Mme DUBOIS (a donné procuration à Mme BARRAUD)  
Mme CHINAL

Secrétaires de séance : Mrs TRONCHE Pierre-André et BOUILHAC Sébastien

**Délibération N°2026-036 : Vote des taux**

Par délibération en date du 28 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) :	38.45%
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties (TFPNB) :	61.25%
Taxe d'habitation (TH) :	4.30%

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état 1259 des produits attendus pour 2026 et s'élevant (hors coefficient correcteur) à 560 492 €.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

➤ Fixent les taux d'imposition 2025 comme ci-dessous :

TH :	4.30%
TFPB :	38.45%
TFPNB :	61.25%

Membres	15
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Jean MANZAGOL, Maire de LIGINIAC, le 27 avril 2026.  
Au registre sont les signatures

